

Toutes les présomptions de culpabilité ont été habilement présentées et groupées avec art.

Cette lecture semble impressionner les jurés. L'un d'eux dit presque à haute voix :

— Je ne l'aurais jamais cru !

Les défenseurs des accusés prennent acte de cette exclamation et déposent des conclusions acceptées par la cour.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire des prévenus.

Fanchon, interrogée la première, répète au président ce qu'elle a dit au juge d'instruction, le bruit d'une détonation l'a fait accourir au pavillon.

Elle a vu M. Pulker à terre blessé et, auprès de lui, Georget, son frère d'adoption.

— Vous vous entêtez bien à tort dans ce système de défense ; riposte le président. Vous n'ignorez pas que, tout à l'heure, des témoins vont vous convaincre de mensonge ?

— Ils vont venir à cette barre déclarer que M. Pulker vous a désignée comme son assassin.

— Je jure que je suis innocente, répond la pauvre Fanchon qui éclate en sanglots.

Interrogé à son tour, Georget déclare que, résolu à se suicider, il s'était rendu dans le parc. . . .

— Pouvez-vous nous dire la cause de cette détermination, interrompt le président.

— Des lettres saisies par le juge d'instruction vous l'on fait connaître.

— Il est nécessaire que MM. les jurés soient instruits par vous.

Georget après un instant d'hésitation répond :

— J'aimais Mlle Simone de Beauchamp, la douleur de la voir à un autre m'a désespéré.

L'avocat général prit ou fit semblant de prendre des notes afin de bien fixer l'expression de cette réponse dans l'esprit des jurés.

Il griffonna en les regardant, et quelques-uns hochèrent la tête d'un air entendu.

Il tenaient à montrer qu'ils comprenaient, que leur intelligence était à la hauteur de leur mission.

Le président reprit en s'adressant à l'accusé.

— Dites-nous comment vous êtes entré dans le pavillon, ce que vous y avez vu et quel a été votre rôle dans l'assassinat de Pulker.

Georget haussa les épaules :

— Mon rôle dans l'assassinat, fit-il ?

Une flamme de colère passa dans ses yeux. Il se contenta cependant et, après un silence, répondit :

— J'ai entendu un cri de douleur, la chute d'un corps ; je me suis précipité sur la porte que j'ai enfoncée d'un coup d'épaulé.

— M. Pulker était étendu à terre, la gorge tranchée. Je me suis penché vers lui pour le soigner.

— Vous oubliez le coup de revolver tiré par vous sur Mlle Simone de Beauchamp, mariée le jour même avec votre rival.

— Je n'ai pas tiré sur Mlle de Beauchamp. Je tenais à la main l'arme dont je voulais me servir contre moi-même ; j'ai, en enfonçant la porte du pavillon, appuyé inconsciemment sur la détente.

— MM. les jurés apprécieront la valeur de votre explication, dit le président avec une sévérité marquée qui témoignait que cette explication n'était pas acceptable pour lui.

Il reprit :

— Persistez-vous à prétendre que Mlle Fanchon Devoissoud n'était pas dans le pavillon, que vous ne l'y avez vue que lorsque vous fûtes entré ?

— Je persiste à dire ce qui est la vérité. Mlle Fanchon n'est arrivée dans le pavillon qu'après moi.

L'avocat général demanda au président l'autorisation de poser une question à l'accusé, autorisation qui lui fut accordée.

Me Cabinot se tourna vers Georget.

— Vous avez déclaré à maintes reprises que Mme Pulker était seule avec son mari blessé, mourant, lorsque vous avez pénétré dans le pavillon du parc de Beauchamp ; auriez-vous la coupable intention, dans l'espoir de sauver votre co-accusée, de faire supposer que l'assassin de M. Pulker est la noble jeune fille qu'il venait d'épouser ?

Georget pâlit :

— Moi ! . . . moi ! . . . Vouloir faire entendre que Simone, que Mlle de Beauchamp est coupable ! . . . Qui donc, monsieur, vous donne le droit de parler ainsi !

— Comment, parce que je refuse d'accuser ma sœur qui est innocente, vous m'attribuez la lâche pensée de faire porter d'injustes soupçons sur une autre ! . . .

— Il est acquis à la cause que vous ne songez pas à faire planer des soupçons sur Mlle de Beauchamp ; l'accusation en prend acte.

Me Cabinot se passa les doigts dans les favoris en regardant de nouveau les jurés.

— De l'aveu même de l'accusé, il ressort que Mlle de Beauchamp ne peut être soupçonnée, souligna le président. Nous lui posons donc de nouveau cette question : Persistez-vous à affirmer que Mlle Fan-

chon Devoissoud n'était pas dans le pavillon lorsque vous y êtes entré ?

— Je déclare formellement qu'elle n'y était pas.

— Pouvez-vous affirmer qu'elle n'y était pas venue ? Pouvez-vous déclarer à la Justice qu'au moment où vous faisiez sauter la porte d'un coup d'épaulé, elle ne s'échappait pas par la fenêtre ouverte ?

— Je suis sûr que Mlle Fanchon n'est pas venue dans le pavillon avant moi et que, par conséquent, elle n'a pu le quitter au moment où j'y entrais.

— Je suis sûr que Fanchon, ma sœur chérie, est victime d'une effroyable fatalité. Je suis convaincu que l'inepte accusation portée contre elle sera anéantie et son innocence proclamée. . . .

— Anéantirez-vous les témoins qui viendront jurer que Mlle Fanchon a été accusée par M. Pulker mourant ? interrompit le président.

— Je continuerai à affirmer que ce mourant croyait désigner une autre personne que Fanchon ; que les paroles de cet agonisant ne peuvent être prises en considération ; que le bon sens des jurés pèsera les antécédents de Fanchon, sa probité, son honnêteté intactes, sa délicatesse et les mots balbutiés par ce mourant devenu aussi inconscient de ce qu'il disait, qu'un dément dans son délire et que le bon sens l'emportera sur l' inanité d'une accusation sans motif.

— M. Pulker mourant semblait conserver sa raison ; les témoins Jérôme et Jean l'affirment.

— Qu'en savent-ils donc ? A quoi ont-ils pu constater la lucidité d'esprit de M. Pulker ?

— La Justice pourrait vous dire qu'elle a le devoir de poser des questions et non de répondre aux vôtres.

— Je vais répondre cependant à la question que vous posez pour éclairer la conscience du jury.

— Et, croyez bien, accusé Bernard, que l'habileté de votre question ne m'échappe pas plus qu'elle n'échappe à MM. les jurés ; ils ont deviné comme moi que, battu lorsque vous avez essayé de diriger les soupçons sur Mlle de Beauchamp, vous cherchez maintenant à détruire le témoignage accablant des honnêtes serviteurs du château, ne pouvant le nier vous l'interprétez.

— Etant obligé d'avouer les paroles de M. Pulker, vous tentez de leur enlever leur valeur.

— Vous dites : Ces témoins n'ont pu constater que M. Pulker eût conservé, dans l'agonie, la lucidité de son esprit ; or, les expressions mêmes dont s'est servie la victime, retournent votre moyen de défense ; M. Pulker avait devant lui deux personnes : vous et Fanchon Devoissoud. Qui a-t-il désigné ? Désigné d'une façon expresse ?

— Fanchon Devoissoud ! Non seulement du geste, ce geste eût pu paraître incertain, mais de la voix et avec cette phrase précise :

— « C'est elle qui m'a tué ! »

— Est-ce que ces mots prêtent à l'équivoque ? Est-ce qu'ils ne désignent pas formellement, précisément, indubitablement la seule femme qui fût sous les yeux du malheureux ?

— Cette femme était Mlle Fanchon ; c'est donc bien elle que M. Pulker a accusée !

Ces paroles du président firent manifestement une impression profonde sur le public et sur le jury.

— Ils n'en réchapperont pas, dirent tout bas plusieurs assistants.

Georget devina les sentiments de l'auditoire. Il pâlit et des larmes montèrent à ses yeux.

Pour parler au président des assises il s'était levé. Il retomba sur son banc.

Fanchon sanglotait et cachait son visage dans ses mains.

Le désespoir s'empara de l'âme de Georget. Jusque-là, les paroles de Jacques avaient soutenu son courage.

Il désespérait maintenant.

Le secours promis n'arrivait pas. Jacques avait été entendu comme témoin par le juge et Jacques avait tu la vérité.

Tout à l'heure, il allait venir à la barre, que dirait-il ?

Pour sauver Fanchon aurait-il l'épouvantable courage de dénoncer sa sœur ?

Georget se disait que cela était impossible, que Fanchon et lui-même étaient perdus, que toutes les apparences étaient contre eux !

Il ne pouvait se résoudre à dévoiler le secret qu'il avait surpris, à perdre Simone.

En parlant, il la tuait ; en se taisant, il tuait sa sœur.

Eperdu, la tête pleine de bourdonnements, il entendait sans les comprendre les dépositions des témoins défilant devant lui.

Il lui semblait que, naufragé, il était roulé par les vagues glauques qui l'entraînaient vers l'abîme en hurlant.

Il se débattait contre ces visions, cet engloutissement de sa volonté.

Il essayait de se ressaisir, de fixer son attention sur ce qui se passait devant ses yeux, de prêter une oreille attentive à ce qui se disait : ses yeux ne voyaient plus, ses oreilles n'entendaient plus.

Entre les objets réels et lui, une brume flottait qui le roulait ainsi qu'une épave.